

Après une sérieuse cure de jouvence, la piscine est de nouveau opérationnelle pour le plaisir des grands et des petits.



HORAIRES

MATIN : de 10h à 12h APRÈS-MIDI : de 14h à 18.30h
Tous les jours SAUF - le mardi & le vendredi matin

ATTENTION !!

Pour bénéficier du tarif « Nogentais »
une carte est désormais obligatoire.

Elle vous sera attribuée individuellement en MAIRIE sur présentation d'un justificatif de domicile et fourniture d'une photo d'identité

TARIFS

NOGENTAIS:

Adultes	Individuel : 2,50 €	Carnet de 10 :	22,00 €
Enfants (- de 18 ans)	Individuel : 1,15 €	Carnet de 10 :	9,15 €

EXTERIEURS:

Adultes	Individuel : 3,00 €	Carnet de 10 :	25,00 €
Enfants (- 18 ans)	Individuel : 1,50 €	Carnet de 10 :	12,50 €

INFO NOGENT

Juillet—Août 2006
N°68

Bulletin d'Information de la Ville de Nogent-le-Roi et Vacheresses les Basses
Nogent-le-roi.mairie@wanadoo.fr

SOMMAIRE

A LA UNE

- Incident au silo Page 2
- Félicitations Page 2-3
- Visites « présidentielles » Page 3

L'ACTU

- Les Délib' du Conseil Page 4
- Au Jour le Jour Page 12

CADRE DE VIE & ENVIRONNEMENT

- Quoi de neuf en ville ? Page 14
- Pleins Phares ! Page 15

LE FORUM

- Evènements Page 18
- Annonces Page 20

D'ICI ET D'AILLEURS

Page 22

LE GUIDE

- Programmes de vacances Page 23

LE MEMO

- Qui ? Quoi ? Comment ? Page 26
- Le Saviez-vous ? Page 27
- Nogent pratique Page 28

ADDITIF

- « Fiesta jeunesse » feuillet libre
- « Canicule: mode d'emploi » feuillet libre

« A LA UNE »

Incident au Silo

Le 12 mai dernier, des courroies d'élévateur ont pris feu sur un silo de la Coopérative agricole du Dunois. Le personnel sur place a éteint ce début d'incendie et, par précaution, a appelé les sapeurs pompiers.

Arrivés sur le site les service d'incendie et de secours se sont assurés de l'absence de risques.

Un courrier a été adressé au siège de la Coopérative par la Mairie suite à cet incident et les services de l'État ont également été saisis quant à l'entretien du site.



Félicitations



Les couleurs Nogentaises au beau fixe pour les 3 équipes régionales de tennis!

Grâce à un score de 7 à 1, l'équipe « Dames » a eu raison de l'U.S. Vendôme et termine ainsi 3^{ème} de sa poule et conserve son rang en régionale 2.

Les équipes « Messieurs » ne sont pas en reste, pour la 1^{ère} qui triomphe par 8 à 0 de T.C. Issoudun et s'empare de la 1^{ère} place de sa poule de Régionale 3 au goal-average devant T.C. Gien. La 2^{ème} équipe, quant à elle, destitue T.C. Montoir par 5 à 3 et assure son maintien en régionale grâce à sa 4^{ème} place en poule 3.

Belle performance donc pour la section E.S.N. Tennis qui depuis de nombreuses années défend ses couleurs en Régionale grâce à trois équipes - dont la 1^{ère} Messieurs depuis plus de 35 années consécutives! - et 10 autres équipes qui disputent le championnat au niveau départemental.

Le 9 juin l'ESN Foot recevait du Comité de District, le label de qualité niveau « Espoir » de la Fédération nationale. Remis par M. Vérin, en présence de Ms Mallet, Goussard, Geuffroy et Troysi, des licenciés et leurs familles récompense la qualité du travail, de la prise en charge des jeunes par la section. En effet, l'attribution de cette certification dépend entre autre de la qualité des équipements sportifs, du niveau de qualification de l'encadrement et du comportement éthique du Club.



Randonnée de la Beauce

C'est un parcours de 25 km, réalisable en une ou deux journées qui a permis les 13 et 14 mai aux randonneurs de découvrir notre région, à leurs propre rythme.

Les étapes de cette randonnée étaient jalonnées de commentaires instructifs sur le thème de la nature, l'histoire, du patrimoine si riche et pourtant méconnu de notre environnement.



Sortie vélo du SI

D'autres, le 1^{er} mai, sous un ciel moins clément avaient choisi le vélo, lors de la deuxième sortie du Syndicat d'Initiative du canton de Nogent-le-Roi. Ce circuit



avait quant à lui permis de découvrir d'autres lieux très attractifs des environs de Nogent-le-Roi. Un pique-nique bien servi, préparé par J. Guillery avait fait oublier les désagréments du climat.



Record d'affluence au Tournoi Jeunes - fin avril!



500 jeunes du département et des régions voisines âgés de 6 à 13 ans ont été récompensés de leurs efforts par un cadeau individuel mais aussi un trophée pour chacune des 42 équipes. La domination cette année était celle des Clubs d'Ile de France mais rendez-vous est pris pour la revanche en mai 2007. Pour les plus âgés, 15/18 ans la palme est revenue sans conteste à la Normandie. Enfin, les finales départementale féminines ont réuni 300 jeunes filles de 8 à 16 ans

Ils reprennent le flambeau !

« Coccimarket » et la « Grange fleurie » changent de propriétaire
Nous leur souhaitons la bienvenue à Nogent.
Par ailleurs, « Phildar », il devient « Kathy Tendance »



L'actualité de votre commune se trouve aussi sur:

www.nogentleroi.info

Pour voir plus loin
Vous pouvez aussi consulter:

www.4vallees.info

Les Délib's

Centres de loisirs sans hébergement

Le conseil communautaire adopte le tarif suivant:

- 5€ la nuitée au centre pour les enfants des centres de loisirs de la Communauté de Communes.

ADHESION SAINT-LAURENT-LA-GATINE

Le Conseil Municipal de Saint-Laurent-La-Gâtine s'est prononcé le 27 janvier dernier favorablement pour l'adhésion la Communauté de Communes des Quatre Vallées.

Le Conseil Communautaire délibère favorablement sur la demande d'adhésion de Saint-Laurent-La-Gâtine.

CENTRE DE LOISIRS DE NERON

Par courrier en date du 30 mai, Monsieur le Maire de Néron, nous a informés de la décision de l'association Familles Rurales de Néron de ne pas reprendre la gestion du centre de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2006.

Considérant les compétences de la Communauté pour la création, l'extension et la gestion des centres de loisirs sans hébergement, le conseil communautaire décide de reprendre de la gestion du centre de Néron par la Communauté.

Il crée également 3 postes d'agents d'animation afin de permettre l'encadrement du centre.

Au Jour le jour

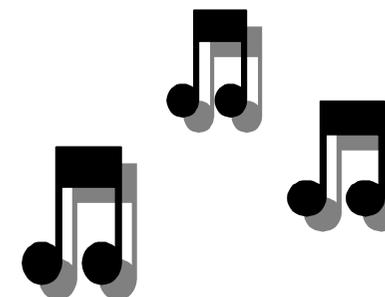


« Une famille à l'honneur »

Les 20 & 21 mai, Laurence Hak et Jean-Marc Platel, artistes peintres bien connus des nogentais, nous ont proposé une balade artistique dans les salons du Château.

Cette exposition a permis aux visiteurs d'apprécier leur travail et celui de leur invité, Michel Rousseau. Les œuvres étaient présentées, comme une promenade, de sorte que le public pouvait tour à tour admirer le festival de couleurs de J.M. Platel, les pastels noirs de L. Hak sans oublier les classiques de M. Rousseau.

CHAPEAU BAS ! L'ÉCOLE DE MUSIQUE



En plus de repousser toujours leurs limites, il faudra bien un jour pousser les murs afin qu'un public plus nombreux encore puisse se régaler des trouvailles et du talent des professeurs de l'École de musique des 4 Vallées. Mozart, à l'honneur cette année, on ne pouvait rêver mieux pour mettre en joie tous nos virtuoses et un public tout acquis à la musique.

VISITES « PRESIDENTIELLES »

Dans le cadre de ses visites dans les communes d'Eure-et-Loir où sont en cours des projets soutenus financièrement par la Région Centre, Michel SAPIN, Président du Conseil Régional a fait une halte dans notre cité, afin de prendre connaissance du projet de restructuration de la piscine d'été, au début du mois de mai.



Après un accueil en mairie, monsieur le Maire a guidé la visite sur le site de la piscine en expliquant la nature des travaux en cours et leurs objectifs. M. le Président du Conseil Général, Albéric de MONTGOLFIER participait également à cette visite. Le Conseil Régional et le Conseil Général financent le projet de la piscine.

Puis la délégation s'est rendue à Chaudon pour visiter le site acheté par la Communauté de Communes des Quatre Vallées en vue de réaliser une salle de spectacles. Le Président du Syndicat de Pays Chartrain et le Député de la Circonscription, ainsi que plusieurs conseillers régionaux étaient également présents.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2006**DOSSIER PAYS CHARTRAIN**

Dans le cadre des programmes inscrits au budget primitif 2006, trois dossiers de subvention ont été transmis au Pays Chartrain, avant la date limite fixée au 31 mai 2006.

Il s'agit des projets suivants :

ANCIENNE STATION D'EPURATION - DEMOLITION

Le montant de ce projet, actualisé, s'élève à la somme de 24 592,00 € H.T et serait financé ainsi :

Pays Chartrain (Département)	8 524,00 €
Pays Chartrain (Région)	4 918,00 €
Commune	15 978,00 €
	Dont 4 820,00 € de T.V.A

AMENAGEMENT ENTREE DE BOURG (Giratoire R.D 929)

Le montant de la part communale s'élève à la somme de 267 598,60 € H.T. Ce projet n'a pas été retenu au titre de la Dotation Globale d'Équipement.

A ce jour, avant appel d'offres, le financement s'établirait ainsi :

Département	74 000,00 €
Pays Chartrain (Région)	35 500,00 €
Commune	210 547,93 €
	Dont 52 449,33 € de T.V.A

AMENAGEMENT LOCAUX - (Ancien Centre de Secours)

Sur la base des derniers devis obtenus, le projet s'élève à 70 084,88 € H.T, honoraires inclus.

Le financement s'établirait ainsi :

Département	20 820,00 €
Pays Chartrain (Région)	19 500,00 €
Commune	43 501,52 €
	Dont 13 736,64 € de T.V.A

**CREATION REGIE DE RECETTES SPECTACLES
TARIFS INTERCOMMUNAUX**

Dans le cadre des activités de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, il est nécessaire de créer une régie de recettes afin de pouvoir encaisser les recettes liées aux concerts, et de fixer les tarifs des places. Le conseil communautaire crée la régie de recettes spectacle et adopte les tarifs correspondants 8 € pour les tarifs pleins et 5 € pour les tarifs réduits.

**TARIFS INTERCOMMUNAUX
École de musique et de danse**

A la suite des différentes réunions de travail de la Commission Services à la Population, le conseil communautaire a délibéré sur les tarifs de l'école de musique et de danse applicable pour l'année 2006-2007 à compter de septembre. L'évolution de ces tarifs s'effectuera de manière progressive sur plusieurs années et devra permettre à terme, leur harmonisation, tout en maintenant un niveau de recettes conforme aux prévisions.

ENFANTS

Nogent-le-Roi	1 ^{er} instrument ou danse	64 € par trimestre
	2 ^{ème} instrument ou danse	27 € par trimestre
CC4V sauf	1 ^{er} instrument ou danse	95 € par trimestre
Nogent-Le-Roi	2 ^{ème} instrument ou danse	41 € par trimestre
Extérieur	1 ^{er} instrument ou danse	105 € par trimestre
	2 ^{ème} instrument ou danse	44 € par trimestre

ADULTES**Cours de 20mn**

CC4V	instrument	120 € par trimestre
Extérieurs de la Communauté	instrument	123 € par trimestre

Cours de 30mn

CC4V	instrument	167 € par trimestre
Extérieurs de la Communauté	instrument	172 € par trimestre

Danse (1h par semaine)

CC4V		44 € par trimestre
Extérieurs de la Communauté		65 € par trimestre

Solfège (1h par semaine)

CC4V		28 € par trimestre
Extérieurs de la Communauté		41 € par trimestre

Immobilisations corporelles :

elles correspondent aux dépenses liées à l'achat de mobilier, de matériel informatique mais également aux travaux réalisés au centre de loisirs de Nogent.

FDAIC, attendu pour les travaux au centre d'animation, sur l'exercice 2006.

INVESTISSEMENT—RECETTES

L'absence de recettes d'investissement s'explique par le versement du FDAIC, attendu pour les travaux au centre d'animation, sur l'exercice 2006.

AFFECTATION DU RESULTAT ET COMPTE DE GESTION

CA 2005 - Résultats de l'exercice

Fonctionnement	Investissement
Dépenses : 1 942 382,45€	Dépenses : 10 849,21€
Recettes : <u>2 193 233,00€</u>	Recettes : <u>0,00 €</u>
Excédent + 250 850,55 €	Déficit - 10 849,21 €

Soit un résultat de clôture

En fonctionnement : + 250 850,55 €
 En investissement : - 10 849,21 €

Total : = + 240 001,34 €

CA 2005 - Affectation de résultats

Fonctionnement:

002 – Excédent de fonctionnement reporté 240 001,34€

Investissement:

1068 – Réserves 10 849,21 €

Le conseil communautaire approuve le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat.

SCOLARISATION DES ELEVES DE LA COMMUNE D'ORMOY

La Commune d'ORMOY ne dispose d'aucune structure scolaire et, depuis 1969, scolarise ses élèves dans les écoles de NOGENT-LE-ROI.

A partir de 1996, le paiement des dépenses de fonctionnement par la commune d'Ormoy a été mis en place.

Le Conseil Municipal adopte une convention permettant le versement des dépenses relatives à l'investissement (gros investissements de type construction, et dépenses d'équipement, de gros travaux de maintenance ou de location) pour la période 2006-2008.

MAISON DE RETRAITE—REGULARISATION CADASTRALE

La Maison de Retraite de NOGENT-LE-ROI est en partie construite sur une parcelle cadastrée AE n°198, d'une superficie de 3 454 m², appartenant, au cadastre, à la Commune de NOGENT-LE-ROI.

Afin de régulariser la situation, le conseil municipal accepte de céder cette parcelle à la Maison de Retraite, à l'euro symbolique.

A l'inverse, une parcelle cadastrée AE n°200, d'une superficie de 232 m², est imputée au compte de la Maison de Retraite, alors qu'elle fait partie du Domaine Public Communal (il s'agit d'une partie de trottoir de la rue du 11 novembre.

Cette parcelle sera cédée à la Commune à l'euro symbolique.

COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Le compte administratif 2005 fait apparaître, à la clôture de l'exercice, compte tenu du résultat de l'exercice précédent, un excédent global de 94 667,36 €.

Détail des dépenses et recettes des sections fonctionnement et investissement :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Charges à caractère général

Elles passent de 1 123 568,70 € à 1 196 477,31 €, soit + 6,49 %. Cette augmentation est liée à l'évolution des dépenses d'alimentation des écoliers (restaurant communal) et d'entretien des voiries.

Charges de personnel

L'évolution de la masse salariale a été limitée à 2 % par rapport à l'année 2005. Aucune création de poste n'a été effectuée.

Charges de gestion courante

La diminution constatée sur ce chapitre vient de la ligne « contribution aux organismes de recrutement », du fait d'une erreur d'imputation de la contribution au S.I.C.M.E et de la prise en charge par la Communauté de Communes de la contribution au Syndicat du Plan d'eau de Lormaye

Charges financières

De 137 425 € en 2004, elles passent à 118 337 €, soit une diminution de 13,89 %

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Les recettes réelles sont de 3 995 668 € en 2005, pour 3 958 757 € en 2004.

De même que nous constatons une hausse des dépenses d'alimentation, les recettes du restaurant communal progressent de 4,06 %.

Les recettes correspondant à la fiscalité et aux dotations sont difficilement comparables à l'exercice précédent, dans la mesure où la T.P a été perçue par la Communauté.

Le produit de la cession de l'immeuble de la Volaille apparaîtra dans le résultat 2006.

ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES

Au titre de l'exercice 2006, la Commune a procédé à la réalisation des cessions immobilières suivantes :

- Parcelle cadastrée section AB n°321 (place de la Gare), pour une contenance de 1 a 23 ca, au prix de 7 630 €, au bénéfice de Mme HUET ;

- Immeuble de la Volaille, section AB n°129 et 130, pour une contenance de 874 m², au prix de 120 000 €, au bénéfice de la S.C.I la Flannerie. Le produit de cette cession a été réalisé début 2006.

DECISION MODIFICATIVE

Une erreur d'imputation dans le budget primitif 2006, concernant l'inscription d'une cession immobilière ayant été faite, il y a lieu de procéder à la D.M suivante :



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2006

COMPTE ADMINISTRATIF 2005

Le compte administratif 2005 fait apparaître, à la clôture de l'exercice, un excédent global de 240 001,34€.

Le détail des dépenses et des recettes des sections de fonctionnement et d'investissement vous est donné en annexe.

FONCTIONNEMENT—DEPENSES

Charges à caractère général :

elles représentent 0,76% des dépenses de fonctionnement.

Charges de personnel :

elles se montent à 33 344,13 €.

Autres charges de gestion courante :

elles se composent essentiellement des indemnités versées aux Président et Vice-présidents et représentent 2,23% des dépenses de fonctionnement. Atténuation de produits : il s'agit des reversements de fiscalité versés aux communes qui représentent 95,28% des dépenses de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT—RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont de 2 193 233€.

Impôts et taxes :

il s'agit des recettes de taxe professionnelle qui représentent 56% des recettes.

Dotations et participations : elles se montent à 945 700€.

INVESTISSEMENT—DEPENSES

Immobilisations incorporelles : d'un montant de 2131, 27€, elles correspondent aux dépenses liées au logiciel de gestion.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (suite)

A.D.M.R	780,00 €
Secours Catholique	1 300,00 €
Secours Populaire	1 300,00 €
C.C.F.D	80,00 €
Relais Hivernal Nogentais	210,00 €
S.P.D.A	210,00 €
A.C.P.G C.A.T.M	130,00 €
Amicale des A.C d'A.F.N	130,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	620,00 €
Syndicat d'Initiative	790,00 €
Jumelage	2 566,00 €
U.N.C A.F.N	130,00 €
Victimes & Rescapés des camps nazis	130,00 €
G.P.E Jean Rostand	183,00 €
Vachéria en Fête	330,00 €
Prévention routière	153,00 €
Danse Passion	183,00 €
Nogenternet	380,00 €
Société de Chasse	400,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	2 300,00 €
Mission Locale	4 144,00 €
Génération Loisirs	5 040,00 €
G.P.I Jean Moulin	100,00 €
La Gaule Nogentaise	200,00 €

INVESTISSEMENT

Chapitre 040
Article 192 - Plus value cession - 150 000

Chapitre 024
Produit de cession + 150 000

En section fonctionnement, afin de financer le Fonds d'Insertion aux personnes handicapées, il vous est proposé la D.M suivante :

64 111	-	Rémunération	-	1 000
637	-	F.I.P.H	+	1 000

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

M. le Président du Conseil Général sollicite la Commune pour qu'elle participe au Fonds d'Aide aux Jeunes.

Le Conseil Municipal accepte de reconduire la participation communale, à hauteur de 962 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Bike Cross	1 700,00 €
Gymnastique volontaire	600,00 €
Cercle de judo Nogentais	3 600,00 €
Cercle de yoga Nogentais	305,00 €
Entente Sportive Nogentaise	31 250,00 €
Frais de déplacement	4 900,00 €
ESN Profession sport	8 600,00 €
Bibliothèque H. Gazier	750,00 € + 150,00 €
Nogent Loisirs Détente	230,00 €
Club échecs	600,00 €
Les Cousettes du Roulebois	250,00 €
F.C.P.E	183,00 €
Coopératives scolaires	1 970,00 €
Club 3 ^{ème} Age	1 355,00 €